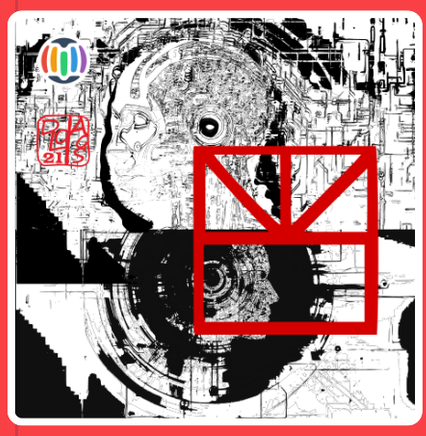
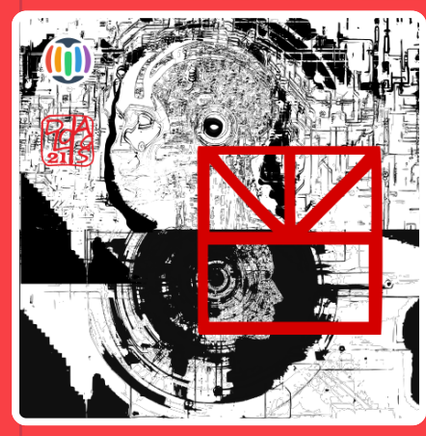


07-
COMMUNICATION
NUMÉRIQUE
IA

05-POUVOIR
JUSTICE

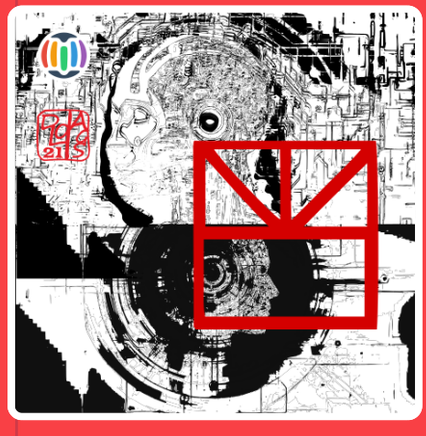
05-POUVOIR
JUSTICE
LOI



07-
COMMUNICATION
NUMÉRIQUE
IA

05-POUVOIR
JUSTICE

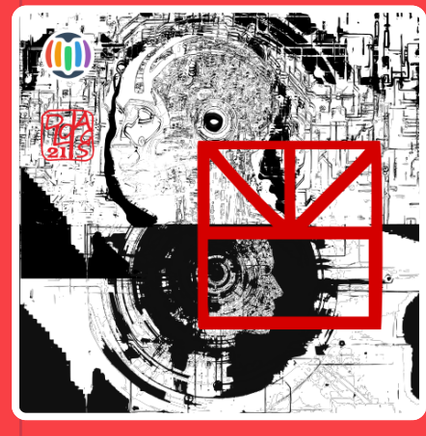
05-POUVOIR
JUSTICE
LOI



07-
COMMUNICATION
NUMÉRIQUE
IA

05-POUVOIR
JUSTICE

05-POUVOIR
JUSTICE
LOI



07-
COMMUNICATION
NUMÉRIQUE
IA

05-POUVOIR
JUSTICE

05-POUVOIR
JUSTICE
LOI

IA : besoin d’une règlementation

L'intelligence artificielle (IA) va avoir un impact sur notre société que l’on ne peut encore imaginer. Des algorithmes prétendent déjà pouvoir identifier les meilleurs candidats pour un emploi, assister les médecins pour établir des diagnostics médicaux ou aider les avocats devant les tribunaux. Tout cela n’est pas totalement nouveau, puisque déjà, dans les années 1980, des systèmes experts assistaient les humains avec un haut niveau d’expertise.
Ce qui est nouveau aujourd’hui, c’est que les ordinateurs parviennent de manière autonome à exécuter des tâches extrêmement complexes, mais sans que leurs concepteurs ne comprennent parfois ce qui s’est passé dans la « boîte noire » de l’apprentissage profond (deep learning).
Il s’agit donc d’un domaine pour lequel nous avons clairement besoin d’une règlementation pour qu’il ne soit pas confié à des modèles mathématiques, dont on ne maîtrise ni la pertinence ni les biais, des processus de décision qui relèvent avant tout de l’humain.

Source : coe.int [Directeur, Société de l'information - Action contre la criminalité]
Auteur : Jan Kleijssen

IA : besoin d’une règlementation

L'intelligence artificielle (IA) va avoir un impact sur notre société que l’on ne peut encore imaginer. Des algorithmes prétendent déjà pouvoir identifier les meilleurs candidats pour un emploi, assister les médecins pour établir des diagnostics médicaux ou aider les avocats devant les tribunaux. Tout cela n’est pas totalement nouveau, puisque déjà, dans les années 1980, des systèmes experts assistaient les humains avec un haut niveau d’expertise.
Ce qui est nouveau aujourd’hui, c’est que les ordinateurs parviennent de manière autonome à exécuter des tâches extrêmement complexes, mais sans que leurs concepteurs ne comprennent parfois ce qui s’est passé dans la « boîte noire » de l’apprentissage profond (deep learning).
Il s’agit donc d’un domaine pour lequel nous avons clairement besoin d’une règlementation pour qu’il ne soit pas confié à des modèles mathématiques, dont on ne maîtrise ni la pertinence ni les biais, des processus de décision qui relèvent avant tout de l’humain.

Source : coe.int [Directeur, Société de l'information - Action contre la criminalité]
Auteur : Jan Kleijssen

IA : besoin d’une règlementation

L'intelligence artificielle (IA) va avoir un impact sur notre société que l’on ne peut encore imaginer. Des algorithmes prétendent déjà pouvoir identifier les meilleurs candidats pour un emploi, assister les médecins pour établir des diagnostics médicaux ou aider les avocats devant les tribunaux. Tout cela n’est pas totalement nouveau, puisque déjà, dans les années 1980, des systèmes experts assistaient les humains avec un haut niveau d’expertise.
Ce qui est nouveau aujourd’hui, c’est que les ordinateurs parviennent de manière autonome à exécuter des tâches extrêmement complexes, mais sans que leurs concepteurs ne comprennent parfois ce qui s’est passé dans la « boîte noire » de l’apprentissage profond (deep learning).
Il s’agit donc d’un domaine pour lequel nous avons clairement besoin d’une règlementation pour qu’il ne soit pas confié à des modèles mathématiques, dont on ne maîtrise ni la pertinence ni les biais, des processus de décision qui relèvent avant tout de l’humain.

Source : coe.int [Directeur, Société de l'information - Action contre la criminalité]
Auteur : Jan Kleijssen

IA : besoin d’une règlementation

L'intelligence artificielle (IA) va avoir un impact sur notre société que l’on ne peut encore imaginer. Des algorithmes prétendent déjà pouvoir identifier les meilleurs candidats pour un emploi, assister les médecins pour établir des diagnostics médicaux ou aider les avocats devant les tribunaux. Tout cela n’est pas totalement nouveau, puisque déjà, dans les années 1980, des systèmes experts assistaient les humains avec un haut niveau d’expertise.
Ce qui est nouveau aujourd’hui, c’est que les ordinateurs parviennent de manière autonome à exécuter des tâches extrêmement complexes, mais sans que leurs concepteurs ne comprennent parfois ce qui s’est passé dans la « boîte noire » de l’apprentissage profond (deep learning).
Il s’agit donc d’un domaine pour lequel nous avons clairement besoin d’une règlementation pour qu’il ne soit pas confié à des modèles mathématiques, dont on ne maîtrise ni la pertinence ni les biais, des processus de décision qui relèvent avant tout de l’humain.

Source : coe.int [Directeur, Société de l'information - Action contre la criminalité]
Auteur : Jan Kleijssen